



## Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

---

### RESTRICTIONS D'EAU

Au vu de la sécheresse persistante et du niveau des sources qui a très fortement baissé, le Conseil communal, dans sa séance du 18 octobre 2018, a décidé

#### d'INTERDIRE

- L'arrosage ;
- Le remplissage d'une piscine ;
- Le lavage des voitures et de tout véhicule, et de toute place.

Par ailleurs, l'utilisation des hydrantes est strictement proscrite.

Ces mesures sont valables jusqu'à nouvel avis.

L'autorité communale remercie les usagers de leur compréhension quant à ces dispositions que nous impose la situation exceptionnelle que nous vivons en cette période automnale.

### PROCHES AIDANTS JURA

A l'occasion de la prochaine Journée intercantonale des proches aidants, fixée au 30 octobre de chaque année, le Service cantonal de l'action sociale a édité des cartes d'information destinées aux proches aidants. Disponibles à l'administration communale, elles renvoient vers le site cantonal [www.jura.ch/prochesaidants](http://www.jura.ch/prochesaidants), lequel regroupe l'ensemble des prestations destinées aux proches aidants : formations, lieux d'accueil (centre de jour), service de relève à domicile et autres groupes de parole notamment.

## Définition

La personne proche aidante prend soin et vient en aide à quelqu'un de son entourage ayant besoin d'une assistance pour les gestes de la vie quotidienne. La relation entre l'aidant-e et l'aidé-e est solidaire et non professionnelle. Elle est la plupart du temps caractérisée par un lien affectif et par la proximité géographique. L'aide apportée, qu'elle le soit par défaut ou par choix, est régulière et s'inscrit dans la durée.

## Objectifs

Constitué dans le but de soutenir les proches aidant-e-s dans leur rôle primordial, le Groupe ressources Proches aidants Jura a notamment pour objectifs :

- L'information concernant les prestations de soutien existantes
- La mise en visibilité du rôle important des aidants
- La prévention de l'épuisement des proches aidants
- L'incitation à la réflexion et l'augmentation des compétences des professionnels
- L'augmentation du savoir-faire des proches aidants

## Prestations

**Services de relève** : prise en charge de la personne aidée à son domicile, ponctuellement ou régulièrement, par un service externe. Cette prestation permet de prévenir l'épuisement des proches aidant-e-s en leur donnant du temps pour leurs activités.

**Lieux de relève / centres de jour** : accueil temporaire de personnes aidées. Selon les cas, le proche aidant peut également y être hébergé.

## **Visites préventives et conseil pour le maintien à domicile**

**Groupes d'entraide** : des réunions peuvent être organisées sur demande par l'association A3 Jura.